

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - André MOLINO - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Guy SAUVAYRE - Dominique TIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

RIT 001-393/14/BC

■ Attribution d'une subvention à la Fondation du Camp des Milles et approbation d'une convention de partenariat

DGDAT 14/11303/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le Camp des Milles, camp d'internement et de déportation entre 1939 et 1942 est devenu en 2012 un haut lieu de mémoire, d'éducation et de culture. 10 000 personnes de 27 nationalités y furent internées et plus de 2 000 hommes, femmes et enfants juifs y furent déportés vers Auschwitz.

A partir de cette histoire, est développée une réalisation pédagogique innovante destinée à fournir au visiteur des clés d'analyse face aux menaces permanentes de racisme, d'antisémitisme et de fanatisme.

L'opération « Mémoire du Camp des Milles » a pour objectif de sauvegarder, d'aménager et d'ouvrir au public les bâtiments du seul camp d'internement, de transit et de déportation encore en bon état en France, porteur de traces visibles de ce passé.

Ce lieu fait référence à une période de l'Histoire particulièrement douloureuse.

**Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014**

Il est ainsi un élément majeur de la mémoire nationale et de la culture européenne.

L'opération constitue l'aboutissement d'une longue marche de la mémoire, tournée vers l'aménagement du site en espace d'éducation citoyenne et de la culture.

Un accent particulier est donc mis sur cette dimension. L'ambition de l'opération est de renforcer la vigilance et la responsabilité du visiteur, spécialement du jeune visiteur, face aux menaces permanentes du racisme, de l'antisémitisme, du fanatisme et du totalitarisme.

Le Camp des Milles a été inauguré le 10 septembre 2012 en présence du Premier Ministre puis ouvert au public le 12 septembre 2012.

La Fondation a ensuite publié, lors de son Conseil d'Administration du 17 décembre 2012, sa programmation culturelle pour 2013 qui en particulier a distingué les actions menées dans le cadre de l'année Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture (exposition temporaire sur le thème de « la résistance par l'art » ; participation au cycle de conférences Varian FRY et à la conférence du MUCEM « Marseille Ville de transit »).

Pour l'année 2014, la fondation s'est fixée comme objectif d'accueillir 75 000 visiteurs dont 25 % de public scolaire auquel seront proposés des ateliers pédagogiques.

Un volet formation, tourné vers les personnes morales et leurs cadres, ainsi qu'une programmation culturelle d'une quinzaine d'évènements complètent l'offre de la fondation.

Aussi, l'ensemble des collectivités territoriales doit mettre tout en œuvre pour que la force évocatrice de ce lieu permette de renforcer la vigilance et la responsabilité de chaque visiteur, face aux grandes questions soulevées par la Seconde Guerre Mondiale, par les crimes contre l'humanité et plus généralement par le Totalitarisme.

Pour l'année 2014 le budget de fonctionnement de la fondation est de 3 185 451 euros avec une prévision de recettes d'exploitation de 955 451 euros dont 423 250 euros de recettes de billetterie. Selon la fondation ce budget traduit la poursuite d'une gestion très rigoureuse et prudente de l'équipement, éclairée par l'expérience de la première année d'exploitation.

Les principales sources de financement sont les suivantes :

- | | |
|--|-----------------|
| - Subventions Etat | 500 000 euros |
| (Ministère de la Culture-DRAC PACA, Ministère de la Défense, Ministère de l'Education) | |
| - Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : | 100 000 euros |
| - Conseil Général : | 250 000 euros |
| - Communauté Agglomération du pays d'Aix : | 70 000 euros |
| - Communauté Urbaine MPM : | 70 000 euros |
| - Aide embauches : | 150 000 euros |
| - Ressources propres : | 1 125 451 euros |
| - Contributions volontaires : | 890 000 euros |

Aussi la convention ci-annexée, conclue avec la fondation organisatrice du projet du Mémorial du Camp des Milles permet à la Communauté Urbaine de figurer parmi les contributeurs de son budget de fonctionnement au titre de l'année 2014 pour 70 000 euros et de préciser les modalités de collaboration.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau ;
- La délibération du 16 décembre 2013 adoptant le budget 2014 de la fondation du Camp des Milles.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'au travers de ses dimensions éducative, réflexive et culturelle, le Camp des Milles est essentiel pour lutter contre les exclusions, les discriminations et le fanatisme ;
- Que Marseille Provence Métropole se veut être acteur de la démarche de reconnaissance de l'histoire commune et de transmission du passé comme valeurs d'Education Citoyenne et de tolérance.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 70 000 euros à la Fondation du Camp des Milles pour l'exercice 2014.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la Fondation du Camp des Milles : « Mémoire et Education ».

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2014 de la Communauté Urbaine : Nature 6743 – Fonction 020 – Crédits DGS.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
au Tourisme et au rayonnement du territoire

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Rayonnement international et tourisme

Didier ZANINI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014